

EXTRAIT N° DEL2026_24

du Registre des Délibérations du Conseil municipal

CONSEIL D'INSTALLATION DU 22 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux mars à dix heures, le Conseil municipal de la ville de Meulan-en-Yvelines s'est réuni à l'Hôtel de Ville sur la convocation de Madame le Maire, Maire sortant, le dix-huit mars deux mil vingt-six et sous la présidence de Cécile ZAMMIT-POPESCU, Maire.

Etaient présents : Cécile ZAMMIT-POPESCU, Ergin MEMISOGLU, Stéphanie PRIGENT, Christophe DEMESSINE, Christine NUNES-MANSO, David DENIS, Dominique MESLET, Gilles DAENEN, Patricia ALBONETTI, Denis GASCHET, Myriam EL BAL, Gwenaël PERONNET, Florence QUILLET, Mourad BOUKDIR, Natali DA SILVA, Eric AZABOU, Laurence COURMARCEL, Rabah DRISSI, Mathilde VIGIER-LATOUR, Axel DUTHE, Leila GOBET, Cyrille LESAGE, Aline RENE, Stéphane GAUTHIER, Hélène Marie PICKEN, Lionel RABAUD, Pauline WALTREGNY, Benoît VINET, Cédric BRIOLAIS.

Le nombre de Conseillers municipaux est de 29 (quorum à 15).

Le nombre de présents est de 29 et le nombre de votants 29.

Axel DUTHE est désigné en qualité de secrétaire.

OBJET : CONSTITUTION DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Vu l'article L. 1411-5 du Code général des collectivités territoriales qui fait obligation aux collectivités locales qui souhaitent confier l'exploitation d'un service public à un tiers, par convention de délégation de service public, de créer une commission de délégation de service public,

Vu ce même article L. 1411-5 du Code des Collectivités Territoriales selon lequel la commission de concession de service public est composée de 5 membres titulaires et de leurs suppléants élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste pour la durée du mandat,

Considérant qu'il est procédé selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires,

Considérant que les listes « Agir pour Meulan-en-Yvelines », « UNIS POUR NOTRE VILLE » et « Meulan populaire, citoyenne et solidaire » présente une liste,

Le Maire ayant présenté le rapport, propose que cette délibération soit votée à main levée,

Le Conseil municipal ayant accepté de voter à main levée à l'unanimité, décide de procéder au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission de concession de service public.

Les listes présentées obtiennent :

- Liste « Agir pour Meulan-en-Yvelines » : 23 (vingt-trois) voix,
- Liste « Unis pour notre Ville » : 5 (cinq) voix,
- Liste « Meulan populaire, citoyenne et solidaire » 1 (une) voix.

A la suite de l'attribution des sièges :

- la liste « Agir pour Meulan-en-Yvelines » obtient 4 (quatre) sièges,
- la liste « Unis pour notre Ville » obtient 1 (un) siège,
- la liste « Meulan populaire, citoyenne et solidaire » : 0 (zéro) siège

Sont ainsi déclarés élus :

- Ergin MEMISOGLU, Christophe DEMESSINE, Mathilde VIGIER-LATOURE, Gilles DAENEN, Benoît VINET, membres titulaires et Patricia ALBONETTI, Gwenaël PERONNET, Laurence COURMARCEL, Denis GASCHET et Hélène Marie PICKEN, membres suppléants

pour faire partie de la commission de délégation de service public.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
Meulan-en-Yvelines, le 22 mars 2026,

Le Maire
Président de la Communauté Urbaine GPS&O
Conseiller départemental des Yvelines



Cécile ZAMMIT-POPESCU